

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 133 (1988)
Heft: 3

Vorwort: Comme chat sur braise
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme chat sur braise

«Vérification faite, je vous ai en effet attribué à tort une citation dans mon article intitulé «La casquette basse» (l'Illustré N° 4). Ces propos m'ont été tenus au téléphone par un autre correspondant, et c'est par une regrettable confusion dans mes notes que je vous les ai attribués.

»J'en suis, croyez-le, profondément désolé et je vous prie d'accepter mes excuses.»

Si nous publions cet extrait de lettre au président central de la SSO, c'est que les propos qui lui ont été prêtés par cet article ont ébranlé plus d'un parmi nous, sans qu'y soit apporté le contre-poison.

A y regarder de plus près, se posent deux questions: la première, celle de l'authenticité des autres citations de ce texte, voire d'autres textes du même auteur – et du même acabit. La seconde, celle de la véracité de cet autre correspondant par téléphone, sujet ou objet de la «regrettable

confusion». Ce ne serait tout de même pas trop demander que d'en vouloir apprendre l'identité, du moment que ses dires ont été publiés en citant généreusement nom, prénom, grade, etc., de celui à qui on les attribuait.

C'est à se demander si, dorénavant, certains journalistes tendraient à prendre pour paravent des interlocuteurs supposés, un peu à la manière de librettistes de l'opéra romantique qui, pour dénouer le drame, faisaient intervenir «ex machina» quelque ermite de secours au dernier acte.

Car enfin, il est un peu simple de mettre dans la bouche de n'importe qui n'importe quoi pour – et seulement –, en cas de protestation, faire ce qui ressemble à un acte de contrition.

Mais, au fait, quelles sont les sanctions prises par l'éditeur? Ou bien, couvre-t-il les «regrettables confusions»?

RMS